

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00361

DEVELOPPEMENT DURABLE – SUBVENTION SYNDICAT APICOLE DE LA LOIRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 13 octobre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 45

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET,
M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT,
M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,
M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Eric BERLIVET,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS,
Mme Annie GREGOIRE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Yves MORAND,
M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170726-D20170036110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171024

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE 2017

DEVELOPPEMENT DURABLE – SUBVENTION SYNDICAT APICOLE DE LA LOIRE

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, Saint-Etienne Métropole met en œuvre des actions concrètes de préservation de la biodiversité sous toutes ses formes. A ce titre, la Communauté Urbaine soutient l'activité apicole du territoire par la promotion du rôle de l'abeille en tant que pollinisateur et vecteur de sensibilisation auprès du grand public des enjeux de biodiversité et de nature urbaine. Pour cela, elle dispose de ruches situées Crêt de la Faye sur un terrain mis à disposition par la Ville de Saint-Etienne.

De son côté, la Ville de Saint-Etienne est déjà mobilisée par une politique en faveur de la biodiversité depuis plusieurs années (gestion différenciée des espaces verts, charte « zéro phyto », Réserve naturelle régionale des gorges de la Loire...) et a installé un rucher école à la maison de la nature située à la Cotonne. La gestion en est assurée par le syndicat apicole de la Loire qui gère, avec ses adhérents, de nombreuses ruches dans le département.

Le syndicat apicole de la Loire a pour but principal la défense de ses adhérents sur le plan économique, social et juridique, mais également la vulgarisation des méthodes modernes d'élevage des abeilles, la création de champs d'expériences ou de ruchers communs et l'enseignement apicole par des conférences et des démonstrations pratiques.

Le syndicat gèrera le traitement des abeilles contre le verroa, nourrira les abeilles et assurera l'extraction du miel et la mise en pots de 125g (environ 800 pots par année), et ce pour les six ruches installées. La récolte et une mise en pot du miel permettront de communiquer sur les événements « développement durable » et sur l'obtention d'un « Miel urbain de montagne » de bonne qualité qui pourra servir d'objet promotionnel des actions de la Métropole.

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole versera au Syndicat apicole de la Loire une subvention annuelle de 2 200 € pendant trois années consécutives (2017, 2018 et 2019) correspondant à la somme de 365 € TTC par ruche et par an.

La Ville de Saint-Etienne participera à ce financement à hauteur de 1 100 € (soit 50 %) au travers de la participation qu'elle verse annuellement à Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la mutualisation de la direction développement durable.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement d'une subvention sur trois ans de 2 200 € au syndicat apicole de la Loire, sous réserve des crédits disponibles.**
- **approuve les modalités de versement prévues (acompte 70 % + solde ultérieur 30 %).**

- la dépense correspondante sera imputée sur le compte SUBVCDVIE du budget Développement durable de l'exercice 2017,
- les recettes correspondantes seront perçues sur le compte DSENSIBIL du budget Développement durable de l'exercice 2017.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD